

1 - Type de licence demandée

Commerçant Recycleur Commerçant et recycleur

2 - Identification du commerce

Nom légal de l'entreprise		N° d'entreprise du Québec (NEQ)	
Nom commercialisé de l'entreprise			
<input type="checkbox"/> Propriétaire du lieu d'affaires		<input type="checkbox"/> Locataire du lieu d'affaires	
		<input type="checkbox"/> Sous-locataire du lieu d'affaires	
Adresse du lieu d'affaires		Municipalité	Code postal
Téléphone	Télécopieur		
Nom et prénom du propriétaire (en caractères d'imprimerie)		N° de permis de conduire du propriétaire	

3 - Autres lieux d'entreposage

Important : la vente est interdite sur les lieux d'entreposage.

Adresse	Municipalité	Code postal
Adresse	Municipalité	Code postal

4 - Type d'activités commerciales

Plusieurs cases peuvent être cochées :

Concession de véhicules neufs (remplir la section 6, s'il y a lieu)
 Marchand de véhicules d'occasion
 Recycleur

6 - Vente de véhicules neufs

Automobiles ou camions de 4 000 kg et moins.

Fournir une lettre d'intention du constructeur.

Marques d'automobiles :

Marques de camions :

_____	_____
_____	_____
_____	_____

5 - Type de véhicules dont vous faites le commerce

Si vous demandez uniquement une licence de recycleur, passez à la section 7.

Plusieurs cases peuvent être cochées :

AB – autobus ou minibus
 AU – véhicule de promenade de 3 000 kg ou moins
 CA – véhicule de plus de 3 000 kg
 CY – cyclomoteur ou véhicule à trois roues pour le transport de personnes handicapées
 MC – motocyclette
 MN – motoneige
 NV – véhicule hors route et à circulation restreinte autre que motoneige et véhicule tout terrain (VTT)
 RE – remorque de plus de 1 300 kg
 SN – souffleuse à neige
 VO – véhicule-outil ou tracteur de ferme
 VT – véhicule tout terrain (VTT) de 600 kg ou moins

7 - Cautionnement

Cochez le montant se rapportant au commerce. Cochez une seule case.	Commerçant	Recycleur	Commerçant et recycleur
Recycleur		<input type="checkbox"/> 50 000 \$	
Motocyclettes, motoneiges, cyclomoteurs et machinerie agricole	<input type="checkbox"/> 25 000 \$		<input type="checkbox"/> 75 000 \$
Masse nette de moins de 5 500 kg (aucune licence n'est requise pour les remorques et semi-remorques de moins de 1 300 kg)	<input type="checkbox"/> 100 000 \$		<input type="checkbox"/> 150 000 \$
Masse nette de 5 500 kg et plus (incluant remorques ou semi-remorques)	<input type="checkbox"/> 200 000 \$		<input type="checkbox"/> 250 000 \$

8 - Autres licences

Êtes-vous ou avez-vous été titulaire d'une autre licence de commerçant, de recycleur ou de commerçant et recycleur? Si oui, inscrire les numéros de licence et tous les noms sous lesquels vous avez fait ou faites encore affaire.

<input type="checkbox"/> Oui	N° de licence	Nom du commerce	N° de licence	Nom du commerce
	<input type="checkbox"/> Non	N° de licence	Nom du commerce	N° de licence

9 - Déclaration

Je certifie qu'au cours des cinq dernières années aucun actionnaire, associé, administrateur, employé ni moi-même n'avons été déclarés coupables d'une infraction criminelle de recel, de fraude ou de vol impliquant un véhicule routier ou ses pièces et que les renseignements contenus dans ce formulaire sont exacts. (Si le signataire n'est pas le propriétaire, joindre une procuration).

Nom, prénom du propriétaire ou du représentant autorisé (en caractères d'imprimerie)	N° de permis de conduire
Signature du propriétaire ou du représentant autorisé	Date Année Mois Jour
	Téléphone

Quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs lors de la demande d'une licence commet une infraction et est passible d'une amende de 600 \$ à 2 000 \$ (art. 164.1 du Code de la sécurité routière). La Société peut suspendre le titulaire d'une licence s'il donne des renseignements faux ou trompeurs (art. 207, par. 6 du Code de la sécurité routière).

Si, au cours de la période de validité de votre licence, la Société apprend qu'un jugement de culpabilité est rendu en relation avec les infractions criminelles citées précédemment, votre licence sera suspendue automatiquement.

10 - Documents à joindre à votre demande de licence

- Copie d'un document attestant de la propriété ou de la location du lieu d'affaires et de tout autre terrain d'entreposage (contrat de vente notarié, titre de propriété, compte de taxes, bail);
- Original signé du formulaire Attestation municipale avec le sceau de la municipalité ou une copie certifiée d'une attestation de la municipalité autorisant l'exploitation de votre commerce;
- Copie certifiée des documents juridiques relatifs à votre commerce (lettres patentes, charte de compagnie, déclaration de société, enregistrement);
- Formulaire Procuration ou copie certifiée de la résolution mandant une personne physique à présenter la demande;
- Original signé du formulaire Cautionnement exigé pour l'obtention d'une licence de commerçant ou de recycleur;
- Formulaire Demande de licence rempli et signé;
- Lettre d'intention du constructeur, s'il y a lieu;
- Chèque ou mandat-poste à l'ordre de la Société de l'assurance automobile du Québec au montant de :
 - 203 \$ pour une licence de commerçant;
 - 203 \$ pour une licence de recycleur;
 - 304 \$ pour une licence de commerçant et recycleur.

Faire parvenir à l'adresse suivante :

Service aux entreprises

Commerçants - recycleurs

Société de l'assurance automobile du Québec

333, boulevard Jean-Lesage, C-3-46

Case postale 19600, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 8J6

Pour nous joindre : Région de Québec

418 528-3232

Ailleurs au Québec, sans frais 1 866 702-9215

La communication de renseignements personnels

Le personnel autorisé de la SAAQ traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils sont indispensables pour appliquer la Loi sur l'assurance automobile et le Code de la sécurité routière. La SAAQ communique ces renseignements à ses mandataires et à certains ministères et organismes, selon la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ces renseignements peuvent aussi servir à des fins de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter ces renseignements ou demander par écrit à les corriger.

Pour plus d'information, adressez-vous aux centres de relations avec la clientèle ou consultez la Politique de confidentialité de la SAAQ au www.saaq.gouv.qc.ca.

Au Québec, vous devez être titulaire d'une licence pour être commerçant, recycleur ou commerçant et recycleur de véhicules routiers.

Les renseignements qui suivent vous aideront à remplir votre demande de licence. Ils sont fournis à titre d'information et ne remplacent pas les dispositions des lois et règlements applicables.

Vous devez fournir tous les renseignements ainsi que les pièces justificatives demandées. Le fait d'omettre un renseignement ou un document pourrait entraîner un délai dans le traitement de votre demande. Consultez la liste des documents requis à la section 10 du formulaire Demande de licence.

<p>Votre pochette contient les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guide pour remplir votre demande de licence • Demande de licence • Cautionnement exigé pour l'obtention d'une licence de commerçant ou de recycleur • Attestation municipale • Procuration • Enveloppe de retour 	<p>Les formulaires sont aussi disponibles dans le site Web de la Société au www.saaq.gouv.qc.ca dans la section Formulaires électroniques.</p>
---	---

1 - Type de licence demandée

Commerçant :	Pour acquérir des véhicules routiers en vue d'en faire le commerce.
Recycleur :	Pour démonter ou vendre des véhicules routiers mis au rancart, des carcasses ou des pièces provenant de véhicules routiers démontés.
Commerçant et recycleur :	Pour acquérir des véhicules routiers en vue d'en faire le commerce et démonter ou vendre des véhicules routiers mis au rancart, des carcasses ou des pièces provenant de véhicules routiers démontés.

2 - Identification du commerce

Nom légal :

Nom de la raison sociale sous lequel votre entreprise est immatriculée au Registraire des entreprises du Québec (REQ).

Nom commercialisé :

Autre nom que le nom légal (raison sociale). Cet autre nom doit figurer au REQ sous « Autres noms utilisés au Québec ».

N° d'entreprise du Québec (NEQ) :

Numéro à 10 chiffres sous lequel l'entreprise est immatriculée au REQ.

Propriétaire du lieu d'affaires

Si vous êtes propriétaire, vous devez fournir une copie d'un des documents suivants attestant de la propriété :

- contrat de vente notarié, ou;
- titre de propriété, ou;
- compte de taxes.

Locataire du lieu d'affaires

Si vous êtes locataire, vous devez fournir une copie de votre bail.

Sous-locataire du lieu d'affaires

Si vous êtes sous-locataire, vous devez fournir une copie du bail initial du locateur ainsi qu'une copie de votre sous-bail.

Adresse du lieu d'affaires

Inscrire l'adresse complète ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieur du lieu d'affaires. L'adresse doit être identique à celle inscrite au REQ.

Vous devez fournir un des documents suivants :

- l'original signé du formulaire Attestation municipale avec le sceau de la municipalité, ou;
- une copie certifiée d'une attestation de la municipalité démontrant que l'emplacement du commerce est conforme aux dispositions du règlement de zonage et du règlement de contrôle intérimaire en vigueur.

N° de permis de conduire du propriétaire

La Société de l'assurance automobile du Québec demande le numéro de permis de conduire afin de vérifier les antécédents criminels du demandeur, conformément au Règlement sur les commerçants et recycleurs.

Si le propriétaire ne possède pas de permis de conduire du Québec, inscrire sa date de naissance.

3 – Autres lieux d'entreposage

Remplir uniquement si vous avez un ou des terrains où vous entreposez des véhicules routiers, des carcasses ou des pièces de véhicules à un autre endroit que le lieu d'affaires. Inscrire chacune des adresses et fournir pour chaque lieu d'entreposage une copie d'un des documents suivants :

- titre de propriété du terrain d'entreposage, ou;
- compte de taxes du lieu d'entreposage, ou;
- bail initial du terrain d'entreposage.

La vente est interdite sur les lieux d'entreposage.

7 – Cautionnement

Les véhicules-outils ainsi que les véhicules forestiers, autres que la machinerie agricole, doivent être considérés selon leur poids.

Vous devez fournir l'original signé du formulaire Cautionnement exigé pour l'obtention d'une licence de commerçant ou de recycleur.

9 – Déclaration

Nom et prénom du propriétaire ou du représentant autorisé

Si le signataire n'est pas le propriétaire et qu'il n'est pas inscrit dans la liste des personnes liées au Registraire des entreprises du Québec (REQ), veuillez fournir un des documents suivants :

- le formulaire Procuration, ou;
- une copie dûment certifiée de la résolution mandant une personne physique à présenter une demande.

N° de permis de conduire du propriétaire ou du représentant autorisé

La Société de l'assurance automobile du Québec demande le numéro du permis de conduire afin de vérifier les antécédents criminels du demandeur, conformément au Règlement sur les commerçants et recycleurs.

Si le signataire ne possède pas de permis de conduire du Québec, inscrire sa date de naissance.

Pour nous joindre :

- par téléphone

Région de Québec : 418 528-3232

Ailleurs au Québec, sans frais : 1 866 702-9215

- par la poste

Service aux entreprises

Commerçants – recycleurs

Société de l'assurance automobile du Québec

333, boulevard Jean-Lesage, C-3-46

Case postale 19600, succursale Terminus

Québec (Québec) G1K 8J6

- site Web : www.saaq.gouv.qc.ca